

## **Exercice 2002 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 26 septembre 2002, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Bâtiments et biens communaux - Locations - Occupations**

*Mise à disposition de locaux à titre gracieux*

#### **Salle Bourgogne du 23 septembre 2002 au 30 juin 2003**

- Association MIX'CITE pour exercer l'activité «musique Hip-Hop»
- Association ROMANO PRALIPE pour exercer l'activité «danse folklorique»
- Association Les Midgets pour exercer l'activité «musique»
- Association Neng Hmong pour exercer l'enseignement de la culture «Hmong» et de la danse folklorique
- Association Danse Sportive' Club Bisontin pour exercer l'activité «danse».

#### **Salle Fribourg du 23 septembre 2002 au 29 juin 2003**

- Association Sportive des Municipaux Bisontins pour exercer son activité «yoga»
- Association Den Kung Fu pour l'exercice des arts martiaux
- Association Art Martial Center pour exercer l'activité «kung-fu».

**Chalet de Fontaine-Ecu du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 21 juin 2003** : association Régie des Quartiers pour permettre l'exercice du projet «Frip Chic».

#### **Salle d'atelier de la MPT Montrapon du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 21 juin 2003 :**

- Association FRATE pour exercer l'activité «cours d'alphabétisation»
- Association La Croix d'Or pour l'organisation de réunions.

#### **Salle de Sport de la MPT Montrapon du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 21 juin 2003**

- Association Gymnastique Volontaire Section de Besançon pour exercer son activité
- Association de Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) pour exercer ses activités sportives
- Fédération Régionale de Cardiologie Club Coeur et Santé de Besançon pour exercer son activité «gymnastique».

#### **Salle de Diffusion de la MPT Montrapon du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 21 juin 2003**

- Association 360° pour exercer l'activité «Hip Hop».

**Salle de l'Épithaphe du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 21 juin 2003**

- Club du 3<sup>ème</sup> Age de Montrapon pour permettre l'accueil de jeunes
- Association Consommation Logement Cadre de Vie pour l'organisation de permanences pour les habitants de Montrapon
- CCAS pour l'exercice du projet «Les petites génies».

**II - Bâtiments et biens non communaux - Occupations à titre gracieux****Le CCAS met à la disposition de la MPT Planoise la salle des Epoisses :**

- du 24 septembre 2002 au 30 septembre 2003 pour l'activité «yoga»
- du 24 septembre 2002 au 31 décembre 2003 pour l'atelier cuisine
- du 4 septembre 2002 au 30 juin 2003 pour l'activité «théâtre».

**III - Comptabilité****Emprunt globalisé 2002 : Signature de divers contrats de prêts**

Plusieurs nouveaux tirages ont été effectués sur les conventions de financement pluriannuel signées avec Dexia / Crédit Local et le Groupe Caisse d'Épargne pour financer divers investissements. Les caractéristiques de ces tirages sont les suivantes :

**\* Convention pluriannuelle Dexia / Crédit Local****- Budget Déchets : premier tirage**

- . Montant : 800 000 €
- . Durée : 10 ans
- . Taux : Multi-index Présame avec index de départ Euribor 3 mois + 0,075 %
- . Amortissement du capital : Progressif, au taux de 5 %, selon une périodicité trimestrielle
- . Date de mobilisation des fonds : 25 octobre 2002
- . Convention de financement pluriannuel 2000

**- Budget Déchets : deuxième tirage**

- . Montant : 542 000 €
- . Durée : 20 ans
- . Taux : Multi-index Présame avec index de départ Euribor 3 mois + 0,105 %
- . Amortissement du capital : Progressif, au taux de 5 %, selon une périodicité trimestrielle
- . Date de mobilisation des fonds : 25 octobre 2002
- . Convention de financement pluriannuel 2000

**\* Convention pluriannuelle Groupe Caisse d'Epargne****- Budget Principal : premier tirage**

- . Montant : 792 734,89 €
- . Durée : 5 ans
- . Taux : Fixe 3,84 % annuel
- . Amortissement du capital : ligne à ligne selon une périodicité annuelle
- . Date de mobilisation des fonds : 24 octobre 2002
- . Convention de financement pluriannuel 2000

**- Budget Principal : deuxième tirage**

- . Montant : 1 207 265,11 €
- . Durée : 5 ans
- . Taux : Fixe 3,81 % annuel
- . Amortissement du capital : ligne à ligne selon une périodicité annuelle
- . Date de mobilisation des fonds : 24 octobre 2002
- . Convention de financement pluriannuel 2001.

**IV - Conventions et contrats**

- Convention passée le 23 septembre 2002 avec M. Jean-François NGUYEN, prestataire en charge du logiciel de fiscalité dont dispose la Ville. Cette convention prévoit la réalisation d'une étude ponctuelle. Il s'agit d'identifier les éventuelles anomalies pouvant entacher l'évaluation de certains locaux sur Besançon (valeur locative cadastrale d'une partie d'évaluation supérieure à la valeur locative du local entier). Cette prestation sera effectuée dans le cadre des interventions habituelles de mise à jour et d'entretien du logiciel, et sera rémunérée uniquement en fonction des résultats obtenus, soit 30 % de l'enjeu annuel pour la Ville, la première année de correction par les Services Fiscaux.

- Avenant à la convention du 31 mai 2001 concernant les micro-chantiers de forestage à caractère pédagogique et éducatif dans le cadre d'insertion et portant sur les éléments de facturation (avenant du 13 septembre 2002 fixant le coût pour la Ville par jeune et par jour de travail).

- Convention pour travaux à caractère pédagogique passée le 30 juillet 2002 avec le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Châteaufarine (montant hors taxes : 1 768,75 €).

**V - Frais d'actes et de contentieux**

- Paiement d'une somme de 1 942,49 € à la Société SVP Conseil au titre des honoraires pour le troisième trimestre 2002.

- Paiement d'une somme de 1 519,02 € à M. POUNOT, expert automobile, au titre des honoraires perçus pour la fourrière municipale.

- Paiement d'une somme de 2 829,02 € à Me KLEBER au titre des frais de non établissement du bail de Radio France.

- Paiement d'une somme de 8 308,95 € à Me DUFAY au titre des honoraires perçus pour le troisième trimestre 2002.

- Paiement d'une somme de 12 € à la Conservation des Hypothèques suite à l'engagement d'une procédure de péril sur l'immeuble situé 47 rue Battant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.*